



## Compte rendu et procès-verbal du : Conseil Municipal du 15 mai 2017 à 19h 00

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe Alpy maire de Frasne

-Présents : tous les membres sauf excusées : Géraldine Iotti qui donne procuration à Isabelle Elisabeth. Marine Paris qui donne procuration à Maud Franey-Saillard et Aude Simon-Curot qui donne procuration à André Chrétien

- Sur proposition du maire, Jacky Désarménien est nommé secrétaire de séance.

- Le conseil municipal adresse ses sincères félicitations et vœux de bonheur à Aurélie Dutour, employée communale, et Christian Letoublon, qui se sont unis en mairie samedi 13 mai.

### 1/ Approbation du compte rendu de la dernière réunion de conseil

André Chrétien fait remarquer que le tableau reportant l'affectation des résultats du budget principal et du budget chaufferie bois comporte deux erreurs de rédaction. Ces erreurs seront corrigées.

Les documents budgétaires transmis au contrôle de légalité sont quant à eux vérifiés et justes.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2/ Budget- finances / RH

#### Affaire N°01 : Budget principal DM N°1

Ajustement suite à la publication tardive des dotations de l'ETAT

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
7411 Dotation forfaitaire	8 467.00 €	
74121DSR		22 369.00 €
74127 DNP		1 777.00 €
022 Dépenses imprévues		15 679.00 €

Le conseil valide cette décision modificative à l'unanimité.

#### Affaire N°02 : Attribution de subventions aux associations

La commission propose d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant annuel	Subvention exceptionnelle
UNCAFN	300€ +50€	Achat clairon
Amicale Sapeurs Pompiers	250€	
Chorale St Martin	300€	(Attente de documents)
Donneurs de sang	250 €	
Parents d'élèves collège	150 €	
Parents d'élèves primaire	300 €	
Jeunes Sapeurs Pompiers	250€	
Conjoints survivants	150 €	
Tennis club	300 €	
CS Frasne	2 900€	
Soluna	400€	
Karate Club	250€	(Attente de documents)
Volley Loisir	150 €	(Attente devis )
TOTAL	6000 €	

Le conseil à l'unanimité, valide ces propositions.

Hélène Poulin rappelle que la mise à disposition de salles constitue une subvention.

La demande de subvention exceptionnelle pour le foot pour l'achat de pare-ballon n'est pas acceptée.

La demande exceptionnelle du volley est en attente de devis.

Les associations doivent retourner le document demandé en avril. Sans ces précisions, les subventions ne peuvent pas être versées et la mise à disposition des salles peut être suspendue.

Des conventions vont être signées avec toutes les associations qui utilisent régulièrement les salles communales. Ce document est en cours de rédaction et sera disponible courant juin.

**Affaire N°03** : Remboursement contravention pour non apposition sur le véhicule du certificat d'assurance / 35€ .

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

**Affaire N°04** : Remplacement d'un agent à l'école maternelle

Le maire propose au conseil municipal, d'embaucher Madame Matisse Loetitia en contrat à durée déterminée (CDD) pour assurer le remplacement de Mme Bole Marie Laure, à partir du 15 mai et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire soit le 07 Juillet 2017. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

**Affaire N°05** : Emplois d'été

Le maire propose au conseil de recruter des jeunes gens en juin juillet et août, pour suppléer le personnel communal aux ateliers et au secrétariat de mairie. Les postes à pourvoir auront un temps de travail complet de 35 heures/semaine. Des candidatures ont été reçues et étudiées. Les réponses seront faites pour fin mai.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité

**Affaire N°06** : Indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant les modalités du régime indemnitaire des élus locaux (circulaire n° IOCB 1019257C du 19/07/2010) ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Vu les délibérations du conseil municipal du 28 mars 2014 fixant les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux,

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux revalorisés en application :

- du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

- du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Une nouvelle délibération est donc nécessaire. Il convient à cette occasion de viser « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » car une nouvelle modification de celui-ci est prévue en janvier 2018

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

**3/ URBANISME**

**Dossiers en cours**

Bruno Trouttet présente les dossiers en cours qui sont consultables en mairie.

Il s'agit de :

- 4 certificats d'urbanisme de simple information
- 1 certificat d'urbanisme opérationnel
- 2 déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commission urbanisme propose au maire de ne pas faire valoir son droit de préemption
- 9 déclarations préalables de travaux
- 2 permis de démolir
- 1 permis de construire

**4/ FONCIER**

**Affaire N° 07** : Vente de terrain rue du Moulin

Il convient de repréciser la délibération N° 11 du 10 mars 2016 comme suit :

La surface vendue à M. et Mme Ravier, parcelle AE5 a une contenance de 1a49ca (et non 1a42ca).

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

## 5/ Travaux

### Point sur les chantiers :

- La Grande Seigne : les travaux du local commercial sont terminés. Le snack bar est ouvert. Les travaux de l'appartement sont en cours d'achèvement.
- Aménagement liaison douce Grande Rue : Jean-Pierre Vuitton et Denis Vallet proposent des modifications pour le projet d'aménagement de liaison douce grande rue au regard de la mise en valeur du patrimoine autour de la citerne.

### Affaire N° 08 : Contrat MO- travaux de rénovation d'appartements à la Poste

Il convient de préciser la délibération prise en novembre 2016

Le montant estimatif présenté alors était de 200 000 € pour la rénovation de deux appartements. Après plusieurs réunions de travail, les élus de la commission travaux proposent de rénover un appartement supplémentaire situé dans les combles. De ce fait l'enveloppe globale des travaux est estimée à 310 000€.

Le taux de rémunération reste inchangé à 7% selon tableau de répartition entre les membres du groupement : Atelier Sanchez architecture, CBIS et BET Droz Bartholet. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

### Affaire N° 09 : AMO SPPS

Suite à la consultation et après étude des offres reçues, le maire propose de retenir l'offre de EBO Consult pour un montant de 18 255.00€, d'approuver la mission confiée en termes de cahier des charges, de solliciter l'aide financière du Département, de réaliser dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention et de convier les services du Département aux réunions

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

### Affaire N° 10 : Signalétique

- Schéma directeur global de signalétique :

Le maire propose de retenir le devis des Signaux Girod pour un montant de 5 928,-€ HT

-Signalétique liaisons douces :

Le maire propose de retenir le CPIE du Haut Doubs pour

- l'animation territoriale : montant de 7 950€

- illustrations et les maquettes : montant de 7 910€

Et l'entreprise VISTO pour la réalisation du mobilier (2 Totems et 8 tables) : 13 821.90€.

Le conseil valide ces propositions à l'unanimité.

## 6/ Bois et forêts / espaces naturels

### Affaire N°11 : 2eme tranche des travaux en forêt

Guy Perrin présente le devis d'un montant de 13 351.74€

Le conseil accepte à l'unanimité.

Guy Perrin fait lecture du nouvel arrêté portant réglementation de la circulation des personnes, vélos, chiens et véhicules terrestres à moteur, sur le parcours balisé « circuit des tourbières ».

**7/ Cimetière**

**Affaire N°12** : reprise cavurne et vente caveau

Suite à la demande de la famille de Madame Droz Bartholet décédée cette année, le maire propose au conseil d'effectuer la reprise de la concession précédemment achetée au columbarium et de procéder, en échange, à la cession d'une concession et d'un caveau de trois places.

La famille sera donc redevable de la différence soit : 2 450 € (caveau) et de 450€ (concession).

**8/ Info Comm**

La commission propose la parution d'un Frasne Infos avant l'été.  
Le conseil valide.

**9/ Gestion des salles**

**Affaire N°13** : Cessay : montant des indices électricité et gaz

La commission propose les montants suivants

- électricité : 0.20€ / Kwh
- gaz : 7€/m3 soit 0.007€ / L

Le conseil valide ces propositions à l'unanimité.

**10/ Questions diverses**

Dates à retenir :

Soirée fête des mères le vendredi 9 juin à 19h30 au centre d'animation

Accueil des nouveaux arrivants samedi 17 juin 11h en mairie

Le Maire, Philippe Alpy

La séance est levée à 21h55